

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT BIENNAL

(27 avril 1979 au 15 mai 1981)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1981

SUPPLEMENT N° 16



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1981

442(XIX) MESURES DESTINEES A FACILITER LA REALISATION DES OBJECTIFS
DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclament la période 1981-1990 Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement,

Profondément préoccupée du fait que, malgré les progrès réalisés en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en Amérique latine au cours des vingt dernières années, une grande partie de la population de la région, en particulier dans les zones rurales, n'est pas convenablement desservie par un système sûr et abondant d'approvisionnement en eau potable ou est privée d'installations sanitaires adéquates,

Tenant compte en outre du fait que, dans son paragraphe 5, la résolution 35/18 de l'Assemblée générale concernant la proclamation de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement "invite les commissions régionales à évaluer périodiquement, sur la base des rapports nationaux, les progrès réalisés par les gouvernements de leurs régions respectives dans l'établissement d'objectifs nationaux et dans l'exécution des programmes entrepris pour les atteindre",

Rappelant la résolution 411 (XVIII) de la CEPAL sur les mesures opérationnelles propres à favoriser l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata,

1. Décide que la priorité absolue dans le cadre des efforts déployés pour exécuter le Plan d'action de Mar del Plata devra être accordée à la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, y compris l'utilisation des ressources hydriques, qui constitue une partie fondamentale de ce Plan d'action;

2. Invite les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait à établir une coopération intersectorielle, à élaborer les politiques nécessaires, à fixer les objectifs et à destiner les ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs de la Décennie, non seulement pour qu'une plus grande partie de la population soit desservie mais aussi pour améliorer la qualité des services, et à donner la priorité absolue à la satisfaction des besoins de la population rurale;

3. Recommande que lors de sa prochaine session, la Commission organise une réunion spéciale pour étudier, sur la base des rapports nationaux, les progrès réalisés dans l'établissement de programmes nationaux pour atteindre les objectifs fixés et dans l'exécution de ces programmes;

4. Recommande au Secrétariat d'encourager auprès des gouvernements la création des infrastructures nationales nécessaires à la mise en pratique des normes concernant la préservation des ressources hydriques et leur gestion dans le cadre d'une utilisation globale intégrée;

5. Recommande en outre au Secrétariat d'encourager auprès des gouvernements l'application des conclusions du premier Séminaire latino-américain sur la coopération horizontale pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, tenu à Santiago du Chili en mars 1981;

6. Recommande en outre au Secrétariat d'encourager la coopération horizontale dans le domaine de l'aménagement des bassins;

7. Prie le Secrétaire exécutif d'adopter les mesures propres à renforcer les efforts des organisations internationales, en particulier de l'Organisation panaméricaine de la santé, en faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et à étudier la possibilité de créer un Comité directeur régional chargé de mener à bien les tâches de coopération entre les organismes internationaux.

217ème séance
15 mai 1981